

Rue de l'Eperon BP 10069 - 86206 Loudun cedex ☎ 05.49.98.17.51 ☑ ce.0860021f@ac-poitiers.fr

DOSSIER DE REINSCRIPTION ANNEE 2023-2024 - ANNEXES

Merci de rapporter le dossier de réinscription <u>COMPLET</u> à la Vie Scolaire avant le 12 juin 2023 <u>(ou les 30 juin et 3 juillet 2023 en cas de réponse négative à un changement d'établissement)</u> inclus constitué des pièces suivantes :

Ш	la fiche de renseignement ci-jointe remplie, signée et modifiée si besoin en rouge
	la fiche d'urgence dûment complétée et signée à destination de l'infirmerie. Vous souhaitez
transn	nettre des <u>informations confidentielles</u> : vous pouvez le faire, <u>sous enveloppe</u> , à l'attention de
l'infirn	nier-ère ou du médecin de l'éducation nationale
	les photocopies des certificats de vaccinations obligatoires (DT-POLIO) (à destination de l'infirmerie)
	le formulaire de droit à l'image (voir annexe)
	Fiche intendance (merci de corriger les informations incorrectes en rouge et fournir un RIB si vos
coord	onnées bancaires ont changé) Si vous ne l'avez pas, contactez le secrétariat pour en avoir une
	Inscription au service restauration et hébergement (uniquement pour les élèves DP et internes)
	l'autorisation de prélèvement si vous souhaitez un prélèvement automatique pour la demi-pension
	ernat (uniquement pour les familles non boursières)
	la fiche « autorisation de photo de classe » et « adhésion volontaire à la MDL » dûment complétée
	une cotisation de 10 € facultative pour l'adhésion à la Maison des Lycéens (paiement en espèces, CB
ou chè	eque à l'ordre de la MDL du lycée comportant au dos les nom/prénom de l'élève)
	L'adhésion à la Maison des Lycéens est volontaire ; elle permet à l'adhérent.e d'accéder aux activités
	MDL, d'être assuré.e pour toute sortie et tout voyage éducatif de la MDL, de participer, hors temps
	e, aux divers projets financés par la MDL : cinéma, clubs divers, sorties,
	Une attestation d'assurance scolaire pour l'année 2023-2024. En cas d'impossibilité de la fournir lors
de la r	éinscription, merci de la remettre à la rentrée.
	Le dossier d'inscription à l'internat pour les (futurs) internes (fiche de déplacements à pieds, fiche de
vie scc	plaire avec une photo collée, accueil du dimanche, fiche d'urgence internat, l'autorisation de sorties)

NB : Tout dossier incomplet vous sera redonné. Merci d'être attentif sur les documents à fournir et vous assurer qu'ils soient bien complétés et signés.



Rue de l'Eperon BP 10069 - 86206 Loudun cedex ☎ 05.49.98.17.51 ☑ ce.0860021f@ac-poitiers.fr

DOSSIER DE REINSCRIPTION ANNEE 2023-2024 - ANNEXES

LISTE DES PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Code	Libellé	Code	Libellé			
Agriculte	urs exploitants					
10	Agriculteurs exploitants					
Artisans,	commerçants et chefs d'entreprise					
21	Artisans	22	Commerçants et assimilés			
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus					
Cadres et	professions intellectuelles supérieures					
31	Professions libérales	33	Cadres de la fonction publique			
34	Professeurs, professions scientifiques	35	Professions de l'information, des arts et des spectacles			
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise			
Profession	ons intermédiaires					
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social			
44	Clergé, religieux	45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique			
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	47	Techniciens			
48	Contremaîtres, agents de maîtrise					
Employé	S					
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique	53	Policiers et militaires			
54	Employés administratifs d'entreprises	55	Employés de commerce			
56	Personnels des services directs aux particuliers					
Ouvriers						
62	Ouvriers qualifiés de type industriel	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal			
64	Chauffeurs	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport			
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal			
69	Ouvriers agricoles					
Retraités						
71	Retraités agriculteurs exploitants	72	Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise			
74	Anciens cadres	75	Anciennes professions intermédiaires			
77	Anciens employés	78	Anciens ouvriers			
Personnes sans activité professionnelle						
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé	84	Elèves, étudiants			
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)	86	Personnes sans activité professionnelle > = 60 ans (sauf retraités)			



Rue de l'Eperon BP 10069 - 86206 Loudun cedex ☎ 05.49.98.17.51 ☑ ce.0860021f@ac-poitiers.fr

DOSSIER DE REINSCRIPTION ANNEE 2023-2024 - ANNEXES

DROIT A L'IMAGE ET ENREGISTREMENT SONORE (VOIX)

Conditions d'utilisation et de publication de photos, vidéos ou d'enregistrements sonores

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de la gestion administrative (trombinoscope...) et des autres usages internes à l'établissement (pas de publication sur l'internet, sauf si les images ne permettent pas d'identifier les élèves)

Je soussigné.e, (NOM /	Prénom)						
Représentant(s) légal/lé	gaux de (Nom / Prénom de	l'élève)					
Né.e le	//						
Élève en classe de							
Autorise	Finalité/support	Durée	Étendue de la diffusion				
□ OUI □ NON	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	Année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique, vie scolaire				
□ OUI □ NON	Usages internes Réseau interne de l'établissement /ENT	Année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique, vie scolaire, élèves de l'établissement				
Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, l'établissement s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image de votre enfant, ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, l'élève ou son/ses représentant.s légal.aux dispose.ent d'un libre accès aux photos concernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci.							
Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour la gestion administrative du dossier de mon enfant, pour les activités scolaires internes à l'établissement, sauf si les images ou les enregistrements sonores ne permettent pas de l'identifier. Si d'autres projets nécessitant la captation de l'image ou de la voix sont mis en œuvre par l'établissement, ils feront l'objet d'une information ultérieure et d'une demande d'autorisation spécifique.							
La présente autorisation est délivrée en deux exemplaires, dont le premier m'/nous est remis, le second sera conservé par l'établissement.							
Fait à	Le/	si celui-c	re.s manuscrite.s du.des intéressé.e.s ou de l'élève ci/celle-ci est majeur.e (précédée.s de la mention « prouvé – bon pour accord »)				
Signature de l'élève mineur :							



Année 2023 / 2024

FICHE D'URGENCE (NON Confidentielle)

Classe:						
Nom :	Prénom :					
Date de naissance :	. <u>Lieu de naissance</u> :					
En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir Merci de faciliter notre mission en nous indiquant a	a famille par les moyens les plus rapides.					
Merci de l'aciliter notre mission en nous indiquant a						
Représentant légal 1 - NOM :	Représentant légal 2 – NOM :					
domicile :	I domicile :					
🛚 travail :	I travail :					
portable :	I portable :					
Adresse électronique :	Adresse électronique :					
Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vou	·					
En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et tr mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par no						
<u>Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'avec sa famille</u> . I seront réglés par la famille et pris en charge par la sécurite						
- Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (Di	「 Polio):					
NOM, adresse et nº de téléphone de votre médecin traita	nt :					
Observations particulières que vous jugerez utiles de p services d'urgence : allergies, traitements en cours, pr						
services a digence : anergies, trantements en cours, pr	ecautions particulieres a prenure					
Vous souhaitez transmettre des <u>informations confidentielles</u> : vous pouvez le faire, <u>sous enveloppe</u> , à l'attention de l'infirmier-ère ou du médecin de l'éducation nationale.						
	À le					
Signatura(s) du ou des représentants légaux :						

Photos de classe Autorisation Parentale

La Maison Des Lycéens s'occupe des photos de classe, c'est pourquoi l'autorisation parentale se trouve sur ce document. Il n'est pas obligatoire d'adhérer à la MDL pour bénéficier de ces photos.

Je soussigné(e)								
Père* / mère* / tuteur* de l'élève :								
Classe :								
Autorise* mon enfant à être photographié.e avec ses camarades								
n'autorise pas* - lors de <mark>la p</mark> hoto de classe								
et pour le <mark>s é</mark> lèves de Terminale,								
- lors de <mark>pho</mark> tos de grou <mark>pes</mark> du <mark>Père Cent</mark> .								
N M								
Les photos seront ensuite vendues en interne aux élèves et professeurs du lycée.								
255 photos soloni should veriduos en interno dux sieves et professeurs du tyoce.								
Il n'y a pas d'obligation d'achat, pensez seulement à nous donner cette autorisation pour que votre enfant puisse paraitre sur la photo de sa classe, aux cotés de ses camarades.								
Fait à, le/2023								
Signature :								

Adhésion volontaire à la Maison Des Lycéens

Renseignements concernant l'élève :					
Nom :					
Prénom :					
Classe (2023-2024) :					
N° de téléphone portable de l'élève : / _ / / / / / / / / / / / / / _ /					
Adresse mail de l'élève :					
 Précisions ou rappel : toute adhésion est volontaire et définitive (valable pour l'année scolaire) toute inscription à une sortie entraine le paiement de celle-ci les divers règlements peuvent s'effectuer en espèces, en chèque à l'ordre de la Maison Des Lycéens du lycée Guy Chauvet ou de préférence en CB . En signant cette fiche, l'élève s'engage à respecter le règlement intérieur de la Maison Des Lycéens (disponible sur le site internet du lycée) et atteste avoir pris connaissance du verso de ce document. 					
Signature de l'élève : Nom, Prénom :					

Cadre réservé à la Maison Des Lycéens MERCI DE NE RIEN ECRIRE

Cotisation de 10 € réglée par : ☐ Espèces
☐ Chèque
☐ CB

^{*} rayez la mention inutile

Un lieu convivial

50% des lycées ne possèdent pas de lieu dédié à la MDL.



Des sorties

Escape Game, accrobranche, sortie de Noël à Poitiers, Spectacles, Laser Game, Bowling...

Mais aussi les photos de classe, le sweat du lycée...



Une salle de musique

Avec du matériel mis à disposition et la possibilité d'apporter votre propre matériel pour y répéter.

Des clubs : Manga (dessin, films, lectures, culture et langue japonaises), Jeux de rôles, Atelier Slam, etc....

Du cinéma : séances du mercredi après midi en péroiode scolaire gratuites pour les adhérents

Des projets

La MDL est gérée par les élèves élus en début d'année scolaire. Tous les cotisants peuvent leur proposer des projets.



INSCRIPTION AU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT (SRH) 2023-2024

Fonctionnement:

L'inscription à la demi-pension (4jours - 5 jours) ou internat est valable **pour toute l'année scolaire**. Il est toutefois **possible de changer de régime** par demande écrite à l'attention de M. le Proviseur du Lycée Guy Chauvet :

- Jusqu'au 15 Septembre inclus en raison des ajustements d'emploi du temps de début d'année.
- 15 jours avant la fin du trimestre précédent celui pour lequel le changement est souhaité.

Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité

Tarifs et modalités de paiement :

a) Tarifs

Les tarifs sont décidés par la Région Nouvelle Aquitaine et sont revus tous les ans au 1^{er} janvier. Ces tarifs ne tiennent pas compte des Bourses ni des remises d'ordre (maladie de plus de 6 jours consécutifs, stage...).

	½ pensionnaire 4 jours		½ pensionnaire 5 jours		Interne	
ANNEE 2023	Nombre de	Tarifs	Nombre de	Tarifs	Nombre de	Tarifs
	jours		jours		jours	
Janvier-Mars	48	153,12€	60	174,14€	60	446,33€
Avril-Juin	36	114 ,04€	45	130,81€	45	334,75€
Septembre-	60	191,40€	75	218,01€	75	557,91€
Décembre						
TOTAL	144	459,36€	180	522,96€	180	1 338,99€

b) Modalités de paiement

Les avis aux familles sont transmis par mail ou par courrier postal en cours de trimestre (pensez à informer le secrétariat pour tout changement d'adresse mail) au représentant légal qui « paie les frais scolaires ». Le règlement peut s'effectuer, par prélèvement (trois fois/ trimestre) si l'élève n'est pas boursier(ère), virement, chèque, ou espèces.

Une aide du fonds social peut être accordée sur demande de la famille en cas de difficulté financière (dossier à retirer auprès de la gestion).

Le lycée Guy Chauvet ne dispose pas d'internat, les élèves sont hébergés au Professionnel Marc Godrie de Loudun. Les frais d'internat sont à régler au lycée Guy Chauvet de Loudun

Carte de self:

Une carte de self est remise gracieusement en début d'année scolaire pour l'ensemble de la scolarité au lycée. L'élève devra avoir sa carte à chaque passage au self.

Elle est facturée 8,00€ en cas de perte ou de dégradation.

Les élèves qui ont oublié leur carte doivent retirer un ticket de passage au self auprès de la gestion.

	Engagement de la famille	e				
Je soussigné(e), Madame, Mons	Je soussigné(e), Madame, Monsieur, responsable légal					
et financier de l'élève		,				
classe de	classe deconfirme inscrire mon enfant comme :					
☐ DP4 jours	☐ DP 5 jours	☐ Interne				
pour l'année scolaire 2023-202	!4 et certifie avoir pris connai	ssance des modalités de				
fonctionnement du Service de Restauration et d'Hébergement (SRH).						
accepte de recevoir le	es factures par mail.					
Date	Signature	du responsable financier				

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA							
Référence unique du mandat :							
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Agent Comptable du lycée Guy Chauvet à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de l'Agent Comptable du lycée Guy Chauvet. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.							
		IDENTIFIANT CREANCI	ER SEPA				
		FR 42 ESD 56815	59				
<u>A SAVOIR :</u> Le prélèvement automatique est réservé uniquement aux familles non boursières (hors BTS) et/ou aux élèves internes.							
		IDENTIFICATION DE L	'ELEVE				
NOM:		PRENOM :		CL	ASSE :		
REGIME : □ DP4 □ DP5 □	Interne	BOURSIER : □ Oui	□Non	FR	FRATRIE : □ Oui □ Non		
		IDENTIFICATION DE LA	FRATRIF				
NOM		PRENOM	CLASSE	R	EGIME	BOURSIER	
					P4 □ DP5 Interne	□ Oui □Non	
				□ DP4 □ DP		□ Oui □Non	
					P4 □ DP5 Interne	□ Oui □Non	
e				V* . C .		. 1. 12	
En cas de changement de banque en cours d'année scolaire, merci de transmettre l'information à l'établissement ainsi que le nouveau RIB.							
DESIGNATION DU TITULA	AIRE DILC	OMPTE A DERITER	DESIG	NATION	N DII CREANC	IFR	
Nom, Prénom :	AINE DO C	JOHN TE A DEDITER	DESIGNATION DU CREANCIER Nom : Agent Comptable de lycée Guy Chauvet				
Adresse :			Adresse : RUE DE L'EPERON				
Code Postal :			Code postal : 86 200				
Ville :	Ville : LOUDUN						
Pays:	Pays : FRANCE						
Type de paiement : ☑ Paiement récurent/répétitif ☐ Paiement ponctuel							
Signé à Signature							
Le (JJ/MM/AAAA) :							

<u>Rappel</u>: en signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'Agent Comptable d lycée Guy Chauvet. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différent directement avec Agent Comptable du lycée Guy Chauvet.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.